

Nouvelles de La Cause

N° 500 Octobre - novembre - décembre 2019



Je vous reverrai ! Cette promesse annonciatrice de la victoire de notre Seigneur Jésus-Christ éclaire et transfigure la mort de ceux que nous aimons et dont il faut nous séparer.

André BOEGNER

ÉDITORIAL

500 NUMÉROS POUR ACCOMPAGNER LA VIE !

500, c'est le nombre de numéros du journal des Nouvelles parus depuis 1920 ! À la veille de fêter les 100 ans d'existence de La Cause, ce chiffre évocateur mérite d'être souligné. Il témoigne de la richesse des années traversées et du témoignage d'espérance fidèlement porté par plusieurs générations. Deux thèmes ont été retenus pour ce numéro :

• La Convention Internationale des Droits de l'Enfant fête ses 30 ans. Ce qui nous amène à nous poser la question : depuis quand les enfants ont-ils des droits et comment sont-ils reconnus ? Les discussions actuelles sur la PMA et la GPA sont révélatrices d'une profonde difficulté à reconnaître l'enfant en tant que personne à part entière.

• Comment accompagner le deuil et plus particulièrement la perte d'un conjoint ? Accompagner la vie, c'est savoir accompagner le deuil qui reste lié à notre condition humaine. Je félicite particulièrement Damien Boyer et

Nans Thomassey pour la création d'un site d'accompagnement du deuil *Mieux traverser le deuil* et pour la réalisation de leur film *Et je choisis de vivre* que je vous recommande. Si, au début du film, le spectateur se pense en « terrain connu » avec le thème du deuil qui nous touche universellement, rapidement il se trouve emporté dans

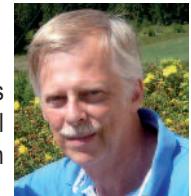


d'étranges rendez-vous en « terre inconnue » : la Drôme se découvre magique et magnifique avec des

paysages d'une nature préservée à travers un automne aux mille couleurs ; les témoignages se succèdent, authentiques, subtils, intenses, dans un voyage initiatique qui nous conduit toujours plus dans les profondeurs de l'être jusqu'à y trouver une source de renaissance possible. Sur ce cheminement commun d'une humilité sans fard, sans masque, dépouillée, tout le monde se retrouve à égalité, avec une extrême fragilité face à la mort. Et ce, quelles que soient les croyances ou les cultures. Athéisme, sagesse indienne, bouddhisme, foi chrétienne... sont présents dans les différents témoignages. Un film qui allie la beauté à la sincérité des sentiments, pour conduire vers une humilité plus forte et plus solidaire quelles que soient sa foi et son espérance.

Je tiens ici à saluer Gaston Ourane-Maurer, adhérent de notre Bibliothèque sonore et Braille, aveugle de naissance, rendu célèbre par le récit biographique écrit par Samuel Grandjean. Il y a quelque temps, en pensant à son grand âge, il me confiait avec un beau sourire : « Vous savez, Alain, la vieillesse est parfois difficile à vivre, mais je garde ma joie intérieure, car le meilleur est devant nous ! » C'est vrai que, dans l'espérance chrétienne, la mort n'est pas une fin, mais une lumière qui s'éteint lorsque le jour se lève !

Bonne lecture !
Alain Deheuvels
Pasteur - Directeur Général
de la Fondation



Sommaire du N° 500

- Depuis quand les enfants ont-ils des droits ?
- Le deuil : un sujet délicat mais universel
- Que propose le Département Solos-Duos ?
- Un été avec La Cause
- Infos de La Cause
- Encart : Extrait des Éditions

AVIS DE DÉCÈS

Au moment du bouclage de ce numéro, nous apprenons le décès de Nicole Snitselaar-Arnéra qui avait réalisé les enregistrements des chants de l'ouvrage *Animons la Bible* aux Éditions de La Cause.

Nous pensons particulièrement à son mari, Daniel, notre ancien collaborateur qui venait de prendre sa retraite il y a deux ans, et à toute leur famille.

DEPUIS QUAND LES ENFANTS ONT-ILS DES DROITS ?



Le 20 novembre prochain seront fêtés les trente ans de la CIDE, Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Avec cette convention, l'enfant est considéré comme un être à part entière, détenteur de droits qui lui sont propres. Elle lui offre, en tant qu'individu, une citoyenneté et le pouvoir de faire entendre sa voix sur des sujets qui le concernent. Cela n'a pas toujours été le cas, dans la mesure où l'enfant, jusqu'alors, a surtout été considéré comme « appartenant » à ses parents. Si cette convention offre un espace de liberté aux enfants, elle ne limite pas l'exercice du droit de l'enfance, qui est la décision des adultes sur les enfants. Elle ne s'intéresse toutefois qu'aux seuls mineurs et ne les protège plus à l'âge où l'enfant devient juridiquement adulte. Et curieusement ne se prononce pas face aux bouleversements familiaux que traverse notre société aujourd'hui.

LA CIDE CONSIDÈRE L'ENFANT COMME UNE PERSONNE À PART ENTIÈRE

Longtemps considéré comme la propriété de ses parents, et cela depuis l'Antiquité, l'enfant n'avait pas de droit propre. L'enfant, du latin *infans*: celui qui ne parle pas, n'avait de droit qu'en vertu du lien qui le liait à sa famille. Il était un adulte en devenir, il travaillait à l'exemple de ses aînés, il était éduqué en fonction des tâches de sa vie future, de son statut d'adulte à venir. S'il n'avait pas de droit propre, la protection de l'enfant n'en était pas pour autant ignorée, mais elle relevait du bon vouloir des adultes et du statut social de l'enfant.

L'ENFANT DOIT ÊTRE PROTÉGÉ

Avec la philosophie des Lumières et l'émergence des droits de l'homme, la société s'interroge sur la condition enfantine et prend conscience de la vulnérabilité des enfants. En effet, si les premières réflexions se sont orientées sur la délinquance et la récidive, sous l'influence d'auteurs engagés tels Dickens, le suivi du « mauvais sujet » quittera le cadre pénal pour rejoindre celui de la protection de l'enfance.

L'enfant devient un être à protéger. Il n'est plus seulement « le tout-petit », il est aussi « le jeune » jusqu'à sa majorité. Cette prise de conscience se développe au XIX^e siècle avec les premiers textes « protecteurs des enfants ». Des intellectuels prendront fait

et cause pour l'enfance et plus particulièrement l'enfance vulnérable. Ainsi, la Grande-Bretagne interdit, dès 1833, le travail des enfants de moins de 9 ans. En France, la loi Ferry de 1882 oblige garçons et filles à être scolarisés de 6 à 13 ans. En 1896, la France comme l'Allemagne légifèrent sur les violences faites aux enfants. En 1899, les États-Unis instaurent des tribunaux pour mineurs.

Ce sont ces actions et ces écrits, fondateurs pour certains, qui permettront au XX^e siècle d'être le véritable siècle de l'enfance.



UN TEXTE FONDATEUR : LA CHILDREN'S CHARTER

En 1919, une commission de l'enfance est créée à la Société Des Nations. En 1920, un pédiatre polonais, Janusz Korczak (1878-1942), confronté à la situation dramatique des enfants après la Première Guerre mondiale, appelle à une charte de protection de l'enfance. Il n'est pas seul à œuvrer pour reconnaître des droits à l'enfant. En 1923, une philanthrope britannique, Eglantyne Jebb (1876-1928), engagée pour la cause des enfants vulnérables à travers le monde rédigea la *Children's charter*, véritable déclaration des droits des enfants, qui deviendra la base d'un texte adopté par la Société Des Nations en 1924. Connue sous le nom de *Déclaration de Genève*, il s'agit du premier texte international des droits de l'homme spécifiquement dédié aux droits de l'enfant. Ce texte très court ne comprend que cinq articles mais reconnaît aux enfants le droit de pouvoir se développer, de pouvoir être nourris et soignés. Il assure aux enfants en situation de handicap ou en situation de délinquance de bénéficier d'un soutien. Il assure à l'orphelin d'être secouru et recueilli. L'enfant y est dit aussi comme devant être protégé contre toute exploitation, notamment dans le cadre du travail. Le dernier article de cette déclaration est d'importance, car il évoque l'avenir en précisant que l'enfant doit être élevé dans le sentiment que ses meilleures qualités devront être mises au

service de ses frères, ce qui induit un des premiers devoirs de l'enfant: grandir en sagesse pour devenir un adulte responsable.

En 1945 naît l'Organisation des Nations Unies (ONU) et la *Déclaration de Genève* n'est pas oubliée. En 1959, l'assemblée de l'ONU adopte la *Déclaration des droits de l'enfant*. 1979 est déclarée année internationale de l'enfant et permet de mettre en œuvre une réflexion internationale importante sur les droits de l'enfant et l'accompagnement dont il doit bénéficier.

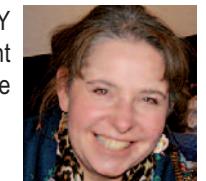
UN TEXTE CONVENTIONNEL QUI S'IMPOSE AUX ÉTATS

Le 20 novembre 1989, l'assemblée Générale de l'ONU adopte la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) dont le texte s'appuie sur les principes énoncés par la réflexion du Dr Korczak. Elle affirme que l'enfant est un individu à part entière, de moins de 18 ans, appartenant à une famille et une communauté, avec des droits et des responsabilités. La convention est construite selon quatre principes directeurs : la non discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la survie, au développement et au respect de l'opinion de l'enfant, ainsi que le droit à l'éducation et son but. C'est un texte qui a pour ambition de toucher toutes les catégories de droit: civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. En 2000, différents protocoles seront ajoutés à ce texte, concernant la lutte contre le trafic d'enfant, la prostitution et la pornographie enfantine, ainsi que l'implication d'enfants dans les conflits armés.

Le suivi régulier de l'application de la Convention et des protocoles facultatifs est assuré par le Comité des Droits de l'Enfant placé auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme.

À ce jour, au trentième anniversaire de son histoire, la CIDE est signée par l'ensemble des États, mis à part les États-Unis, en raison de la position de certains de ses États sur la peine de mort possible et prononcée à l'encontre de mineurs.

Véronique GOY
Directrice du Département
Enfance



LE DEUIL : UN SUJET DÉLICAT MAIS UNIVERSEL

Un sondage du CREDOC en 2016 a montré que 42 % des français se sentaient en deuil, 6 % encore sous le choc d'un deuil récent, mais aussi 36 % dans un deuil en cours, plusieurs mois voire années après le décès. Cette étude a permis de vérifier la thèse qui affirme que le deuil est un processus beaucoup plus long et complexe que ce qui est généralement cru. Ont été notamment étudiées les multiples conséquences du deuil : psychologiques bien sûr, mais aussi, et c'est prouvé, physiques, professionnelles, familiales, sociales, financières, administratives, spirituelles, et enfin quotidiennes...

RÉSURRECTION ET DEUIL

La foi chrétienne a ouvert une brèche magnifique dans l'obscurité morbide en affirmant la résurrection du Christ et des croyants. Cette confiance en la Vie Éternelle change totalement la façon dont nous regardons la mort, notre mort et celles de nos proches. Pourtant, ce serait inhumain de nier le fait qu'être confrontés à la mort des êtres qui nous sont chers nous blesse, nous heurte, nous attriste. Encore plus grave serait, au nom de la foi, de refuser à nos frères et sœurs chrétiens « le droit au deuil », au nom d'une dogmatique implacable ou par une manipulation sentimentale. Avoir la foi transforme nos deuils mais ne les évacue pas par automatisme. Acceptons et prenons le temps des pleurs comme le Christ lui-même selon le plus court verset de la Bible : « Jésus pleura. » (Jean 11/35)

DEUILS FAMILIAUX

Au cours de notre vie, il est presque certain que nous avons à faire face au décès de nos parents, et bien qu'inéluctable, ce temps peut être, à tout âge, difficile, dououreux et avoir de nombreux impacts.

Quant au veuvage, il s'agit d'une expérience particulière qui, pourtant, attend mathématiquement la moitié des personnes qui vivent en couple (sauf en cas de décès simultané). Bien que la raison sache que c'est inexorable, la conscience émotionnelle préfère l'oublier. Le deuil du conjoint arrive donc presque toujours comme un électro-choc. Que se passe-t-il pour la personne endeuillée ? Comment être à son écoute ? Quelles paroles de fausses consolations éviter ? Autant de sujets qui méritent toute

notre attention et que nous ne ferons qu'effleurer.

La perte de son conjoint : un deuil inacceptable

Perdre un conjoint est insupportable. Que ce soit au début d'une histoire, juste après le mariage ou au bout de quarante ans de vie commune, le couperet de la mort vient anéantir un projet ou une expérience de vie qui lui donnait son sens, c'est-à-dire à la fois une perspective et une densité immédiate. C'est une expérience traumatisante, comme si on se faisait arracher une partie de soi.

Quand des décennies ont uni le couple, le fantasme du couple qui fait un, dont chacun des membres n'est qu'une moitié, place le survivant dans un sentiment de n'être qu'une demi personne qui ne peut survivre sans l'autre. Le souhait de mourir est relativement courant, sans être nécessairement des pensées suicidaires, mais plutôt reflet de la conviction qu'il est impossible de vivre sans l'autre. Lui survivre semble une chose infaisable.

Les cas de veuvage précoce sont aussi terribles. En cas de décès jeune, c'est le projet de vie qui est atteint. On comptait créer une famille, s'installer, et la mort vient voler le partenaire et anéantir la perspective. Le veuf/la veuve se trouve donc stoppé(e) dans son élan avec radicalité, avec la perte de sens que cela implique.

DE LA BIBLE À AUJOURD'HUI

Dans les temps bibliques, le veuvage des femmes avait une dimension sociale forte : l'absence de l'homme du foyer entraînait la perte de revenus et donc un risque de pauvreté. Nombre de versets en sont le reflet en appelant à la compassion et à l'aide matérielle envers les veuves et les orphelins. Divers dispositifs existaient pour éviter leur misère, et garder les liens avec la famille élargie, comme la loi du lévirat (Dt 25,5-10). Jésus a exprimé activement sa compassion en ressuscitant le fils de la veuve de Naïn (Luc 7/13). Aujourd'hui, dans notre culture, le veuvage est une donnée sociale moins prise en compte. On porte moins le deuil, il ne se voit pas. Quand on parle de

familles recomposées, on pense le plus souvent aux personnes divorcées. Pourtant, la présence dans nos familles et dans nos églises de veufs et veuves est importante et pourrait susciter plus de vigilance.

DES ÉMOTIONS TERRIBLES

Un des sentiments dominants peut être l'injustice. *Pourquoi nous ? Pourquoi lui/elle ? Pourquoi priver notre couple de son*



projet de vie alors que nous nous aimions tant (et la suite sous-entendue ou murmurée avec un peu avec honte : *alors que tant de couples se déchirent ou divorcent*) ? La cruauté de cette fin de la vie est injustifiable.

En cas de longue maladie, se rajoute la fatigue des derniers mois ou années, pendant lesquels le conjoint a donné le maximum pour aider, soigner, soulager. Lorsqu'il se retrouve seul, il n'a plus l'énergie de se battre encore. Un sentiment de décuage-ment profond peut s'abattre sur lui/elle : malgré tout ce qu'il a fait, il n'a pas pu le/la sauver !

En cas de mort rapide comme avec une crise cardiaque, la phase de sidération sera plus longue. On ne veut pas y croire. La peur s'installe aussi. Insécurité intérieure qui provient de la brutalité de cette mort à laquelle rien ne préparait. Sentiment d'absurdité.

En cas d'accident, c'est plutôt la colère qui va être dominante : *Pourquoi avoir pris des risques ?* (colère contre le défunt) *Pourquoi le chauffard a pu conduire si vite, sans permis et sous alcool ?* (colère contre la société) *Pourquoi Dieu a permis un tel accident absurde ?* (colère spirituelle).

DÉPARTEMENT SOLOS-DUOS *

Si Paul affirme que «Le dernier ennemi qui sera détruit, c'est la mort.» (1 Co15.26), il souligne bien par là qu'il s'agit d'un ennemi, d'une puissance destructrice contre laquelle nous luttons.

UN PARCOURS DE DEUIL

Les semaines et les mois qui suivent le décès vont être habités pour le veuf/la veuve par de multiples émotions, parfois fortes, parfois en filigrane. Rappelons la définition du deuil : le deuil est un état douloureux provoqué par la perte d'un être humain avec lequel on était en lien. Plus le lien était puissant, plus la personne était proche, plus la perte et la douleur sont grandes.

Malgré tout, un processus psychique naturel de cicatrisation existe, qui permet tout d'abord de survivre, puis tout doucement de reprendre pied dans la vie. Il passe par le détachement d'une certaine forme physique de présence de l'être aimé, pour accueillir en soi tout ce qu'il/elle a transmis, offert, et que le survivant peut intégrer à sa nouvelle vie.

Ce processus prend du temps, la fin en est marquée par le retour du goût à la vie, avec un sentiment de liberté et de joie. Il ne s'agit pas d'oublier le défunt, chose impossible, mais d'accepter de vivre une nouvelle étape, avec la présence de son souvenir qui n'est plus souffrance, mais amour.

Certaines personnes restent bloquées au milieu de ce parcours de deuil. Pour différentes raisons, elles ne dépassent pas certains seuils. En ce cas, un travail de deuil sera opportun pour les aider à une prise de conscience et à une assimilation volontaire consistant à admettre la perte, à se confronter au chagrin et à accepter de vivre à nouveau. Divers types de professionnels peuvent participer à l'accompagnement de ce travail. Des associations aussi apportent un soutien spécifique bénéfique. Je note par contre au passage que, si les chrétiens catholiques ont fondé ce type de groupes de soutien, du côté protestant et évangélique, il y a là un champ qui reste à développer.

CULPABILITÉ

Une des difficultés face à l'absence de l'autre est de gérer la culpabilité. Il est évident que, dans chaque relation conjugale, bonheurs et tensions cohabitent. Si, avant le décès, on n'a pas pu «faire la paix», se réconcilier en profondeur à propos de conflits récurrents ou graves, des regrets ou des

amertumes demeurent. Certains remords deviennent obsessionnels : on aimerait tellelement réécrire certaines pages de notre histoire.

Le phénomène de la culpabilité du survivant correspond à l'idée que *c'était à moi de mourir et à l'autre de vivre*. Dans une fausse logique qui voudrait que Dieu (ou la Mort personnifiée) ait besoin de rappeler l'un des deux à lui, on se figure qu'il y a eu une erreur.

Une autre expression de la culpabilité peut être l'idéalisat. Par volonté d'honorer la mémoire du défunt, le survivant se met à l'idéaliser, le parant de toutes les qualités. Ce faisant, il risque de se rabaisser lui-même. Cette attitude fait partie d'un mécanisme d'autopunition, comme s'il fallait trouver dans ce déséquilibre une raison inversée du décès.

MONOPARENTALITÉ ET VEUVAGE

Le veuf/la veuve est confronté(e) non seulement à l'absence de son amoureux, mais à l'absence de son co-parent, co-intendant du foyer. D'où une surcharge de rôles et de fonctions pour lui. Il est notable qu'un adulte en famille monoparentale ne peut pas, ne doit pas jouer à la fois au père et à la mère. Cependant, au quotidien, beaucoup sont confrontés à cette difficulté. On peut aider un parent veuf, avec un soutien logistique face aux impératifs parentaux immédiats et peut-être lui offrir des temps de repos et de réflexion personnels en proposant des temps de garde d'enfant.

S'il n'y a qu'un enfant, un des risques de la paire mono parent/mono enfant est de former une sorte de tandem. Le parent veuf peut avoir tendance, inconsciemment, à projeter beaucoup d'attentes affectives sur son enfant. Il peut aussi être surprotecteur. Il conviendra d'être particulièrement vigilant à garder un positionnement générationnel clair, à ce que l'adulte ait d'autres confidents et sache garder son jardin secret (sans pour autant être absent d'un échange émotionnel). Vigilance aussi à offrir à l'enfant des rencontres avec d'autres de son âge et d'autres familles. L'autre revers serait de trop responsabiliser l'enfant qui peut avoir d'ailleurs tendance à se comporter de façon très mûre.

DEUIL ET PRIÈRE

C'est à travers la prière que le chrétien veuf peut accomplir sa traversée du désert. Non que ce soit facile. Les premiers

mots sont parfois des cris à l'image des Psaumes, avec de nombreux *Pourquoi?* Mais, au fil du dialogue balbutiant et des silences, se tissent et se retissent les liens d'amour dont l'endeuillé à tant besoin. Non avec des raisonnements théologiques complexes, mais par une rencontre spirituelle profonde qui rejoint l'âme en souffrance. Le *Où es-tu, Seigneur?* angoissé devient un *Tu es là!* apaisé et confiant, même épuisé. Cette traversée du désert à l'image de celle d'Élie (1 Rois 19) ouvre à un face à face avec le cœur de Dieu, «un murmure doux et léger».

Ainsi même si l'impact spirituel du veuvage peut amener à reconsiderer certaines idées ou croyances, *rien ne peut nous séparer de l'amour du Christ : ni la mort, ni la vie...*, comme l'affirme Paul (Romains 8.38).

RECONSTRUCTION

La reconstruction après un veuvage a pour objet un nouvel équilibre de vie. Il se peut que la personne ne cherche pas à reprendre une vie conjugale, par un vrai choix libre qu'il convient de respecter. À l'inverse, la posture de célibataire perpétuel peut aussi être le signe d'un blocage dans le travail de deuil avec une injonction inconsciente à une promesse de fidélité pourtant rendue caduque par le décès.

Quand un désir de rencontre commence à poindre, quand les besoins affectifs s'expriment, quand on envisage un nouveau couple non pour être consolé et porté, mais pour construire un nouveau projet, les perspectives de mariage peuvent être prometteuses. Le nouveau couple naviguera entre deux écueils : faire semblant d'ignorer la vie conjugale précédente en interdisant toute référence au premier conjoint décédé et, à contrario, évoquer sans cesse les habitudes et expériences passées, plaçant le nouveau conjoint dans une posture de comparaison, voire de rivalité, épuisante et insoluble.

«Il y a un temps pour tout» dit l'Ecclésiaste. Le veuvage n'est pas une condamnation à la tristesse perpétuelle ou une malédiction. Le nouveau couple pourra recevoir de Dieu la mise en œuvre de cette promesse biblique : «Je veux te donner un avenir et une espérance!» et construire un mariage plein de vitalité.

DÉPARTEMENT SOLOS-DUOS *

Être à l'écoute du deuil d'une veuve/d'un veuf

La relation qui unissait le défunt à son conjoint est, par essence, unique. Cette unicité expérimentale provoque par elle-même un sentiment de solitude. La douleur vécue n'est comparable à aucune autre. L'endeuillé est convaincu que personne ne peut vraiment comprendre sa douleur. Cette impression est renforcée si son entourage a des propos maladroits. Lorsque, par exemple, avec la meilleure intention du monde, il essaie de le stimuler pour un retour à la vie normale, alors que l'endeuillé, à ce moment-là, a besoin de vivre pleinement sa douleur à sa façon. Peut-être par l'expression de sentiments forts, les larmes, peut-être par un besoin de rituels, peut-être par



une expression verbale démesurée, peut-être, au contraire, par un silence et un besoin de solitude.

UN BESOIN D'ÉCOUTE

Quand nous sommes face à une personne en deuil, nous nous sentons souvent démunis. La première des attitudes à avoir est celle de l'écoute car celle/celui qui est dans la peine a avant tout besoin de parler, d'exprimer ses émotions et de raconter son histoire. Mais, nous avons aussi envie de répondre à cet immense chagrin ; parfois le silence s'installant, il nous semble qu'il faut « dire quelque chose ». Beaucoup de nos réponses sont pourtant maladroites ; même si elles partent d'une bonne intention, elles ne font pas du bien à la personne en souffrance.

QUATRE REMARQUES :

1/ Face à la mort d'un conjoint, il n'y a pas de mots « magiques ». Il faut donc en premier lieu cultiver l'humilité et accepter d'être impuissant à pouvoir consoler la personne. Cette acceptation sera la clé d'un juste positionnement qui priviliege l'empathie dans l'écoute plutôt que le discours.



2/ Les mots que nous cherchons à prononcer sont parfois une parade à nos propres émotions, la peur ou le chagrin. Ils nous servent à nous protéger plutôt qu'à accompagner la personne endeuillée.

3/ Il peut arriver que nos phrases de condoléances soient aussi un refus d'entendre la souffrance de l'autre ; nos phrases stéréotypées deviennent alors presque une injonction à se taire.

4/ Certaines phrases ne sont pas fausses, mais correspondent à des étapes du deuil qu'il appartient à la personne de franchir et qu'elle pourra alors dire elle-même.

CERTAINES ATTITUDES À ÉVITER :

La dramatisation, c'est-à-dire manifester ses propres émotions trop fortement, être encore plus éploré que la personne veuve, avec un vocabulaire de surenchère : « Je suis tout(e) retourné(e) par le décès de ton mari ; c'est vraiment horrible ! »

La généralisation : rapporter le veuvage à une situation inéluctable, avec un sous-entendu de normalisation qui interdit le chagrin : « C'est l'ordre naturel des choses : chaque vie a une fin. »

La comparaison : comparer le deuil de l'un et de l'autre dans l'objectif de relativiser le chagrin : « Ça aurait pu être pire, le mari de Mme Untel n'avait que 50 ans ! »

La minimisation : en voulant consoler, on sous-entend que le chagrin

n'est pas insurmontable, façon de ne pas le reconnaître : « N'y pense pas tout le temps ! Il faut te changer les idées ! »

La rationalisation : souligner des éléments rationnels de la situation pour en nier l'impact affectif : « Il a quand même eu une belle vie ; tu ne peux pas te plaindre. Pleurer ne sert à rien ! »

L'anticipation : utiliser le futur pour gommer la douleur du présent : « On guérit de tout avec le temps ; tu referas ta vie. »

L'identification : citer en exemple son propre chemin de deuil revient à se poser comme modèle et ne laisse plus d'espace à l'autre : « Je sais ce que tu ressens, car je suis passé par là. » ou « Tu as fait tout ce que tu pouvais : j'aurais fait la même chose. »

Le déni spiritualisant qui confond vie terrestre et vie éternelle : « Il n'est pas mort puisqu'il vit auprès de Dieu ! », ce qui interdit à la personne d'exprimer son chagrin.

L'abus de spiritualisation : prendre la défense de Dieu comme un avocat : « Il faut que tu acceptes que Dieu sait ce qu'il fait : "Toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu" ! »

En toutes circonstances, rappelons-nous qu'être à l'écoute d'une personne en souffrance implique principalement de faire silence pour accueillir les paroles, les émotions, l'être intime de celui qui veut bien se confier. L'essentiel n'est pas d'avoir le dernier mot, ou de placer la bonne parole mais de rejoindre l'humanité intérieure de celui qui a besoin d'être entendu et de se sentir simplement aimé. Ce sera à lui, petit à petit, de construire, à son rythme, son chemin d'espérance.

Nicole Deheuvels
Pasteure - Conseillère conjugale et familiale
Directrice du Département Solos-Duos



DÉPARTEMENT SOLOS-DUOS * DÉPARTEMENT SOLOS-DUOS * DÉPARTEMENT SOLOS-DUOS

Dictionnaire d'une (jeune) veuve amoureuse, Emmeline Du Pasquier (extraits)

Écrire, c'est aussi ne pas parler. C'est se taire. C'est hurler sans bruit.

Marguerite Duras. *Écrire...*

« Tu as laissé des traces, Tu as laissé des empreintes, Tu as laissé des habitudes, Tu as laissé des objets, Tu as laissé des enfants, Tu as laissé des petits-enfants, Tu as laissé des descendants à naître, Tu as laissé des maisons, Tu as laissé des arbres, Tu as laissé des meubles, Tu as laissé des chantiers, Tu as laissé des souvenirs, Tout me parle de toi. »

« Dans un matin triste j'ai écrit: "Et si nous n'étions pas allés faire cette virée dans le désert, virée que nous ne souhaitions pas, Et si nous avions mis trente secondes de plus ou de moins pour monter dans la jeep, Et si nous nous étions assis sur la banquette d'en face, Et si. Et si. Et si..." Tout cela est vain. Ce qui est sûr, ce qui reste, c'est que Bertrand a

été mortellement accidenté. Il a survécu deux semaines. Cela nous a permis de nous préparer au deuil. Cela nous a même conduits à le souhaiter. Pour tout cela, pour son dernier message d'amour de ses yeux plissés, je veux remercier le Seigneur et lui

demander la force de continuer seul le chemin que nous menions depuis tant d'années, si heureux, si proches, si complémentaires et si amoureux. La peine est là, la douleur aussi, le raisonnement comprend, la volonté donnera le courage. Mais l'absence sera si grande dans ma vie .../... J'ai besoin de l'aide de Dieu. »



« Toi toujours en avance, tu as été aussi en avance à cet ultime rendez-vous avec la mort. Attends-moi: je viendrai te rejoindre quand le « réveil » de la vie sonnera pour moi... Tu as tiré ta révérence le premier. Après ton décès, j'ai eu la pensée que tu évitais la douleur, la souffrance morale de celui qui reste solitaire et devra mourir seul un jour. Au moment de ton décès, mon identité a vacillé, mon monde s'est effondré, l'existence m'a semblé ne plus avoir de sens. Il me faut étape par étape, lui en redonner un. »

QUE PROPOSE LE DÉPARTEMENT SOLOS - DUOS ?**SOLOS****SÉJOURS DE VACANCES SPIRITUELLES**

Aux quatre coins de France, dans de belles régions, avec un ancrage biblique, des temps de louange, partage et prière; des activités sportives, touristiques, culturelles; une démarche de réflexion sur le célibat et sur les projets de couple.

Trois séjours par an avec 40 à 100 participants.

RÉSEAU DE GROUPES LOCAUX

Pour des sorties mensuelles dans les régions de France. SOL FA SOL, SOLidaires FAcé à la SOLitude, offre en kit un module de réunions entre personnes seules dans une dynamique joyeuse.

Neuf régions actuellement desservies avec en moyenne une vingtaine de participants par rencontre.

UN ORGANE DE RENCONTRES MATRIMONIALES

Le service *Éliézer* rassemble des Solos chrétiens recherchant l'âme soeur dans une démarche active, sérieuse, spirituelle et respectueuse. Avec un accompagnement individuel incluant un entretien personnel.

200 inscrits de 28 à 80 ans sur toute la France, membres d'églises protestantes et évangéliques.

**DUOS****DES SESSIONS POUR LES COUPLES**

Afin de leur donner du temps et des outils pour renouveler la relation, dépasser des difficultés, prendre un nouvel élan. *Couple et Job*, du 3 au 5 avril 2020, à Dinard (Bretagne) pour ceux qui ont un investissement professionnel fort impactant la sphère privée. *S'aimer et construire son couple*, du 27 juillet au 1^{er} août 2020, au pied des Pyrénées, pour tous les âges. Des sessions œcuméniques portées par des bénévoles et des professionnels du couple, en partenariat avec l'organisme Fondacio.

DES ENTRETIENS

Entretiens de conseil conjugal et familial dans les locaux de La Cause.

DES ATELIERS

Dans les églises et les associations sur demande, abordant des sujets relatifs au couple, à la famille, au célibat et à la solitude.

DES ÉDITIONS

Le calendrier **DUO** pour prendre du bon temps avec son conjoint.

Le livre collectif *Famille et conjugalité* avec un regard universitaire sur le vaste panorama des réalités familiales d'aujourd'hui.

Le manuel pastoral *Libres d'aimer* pour l'accompagnement des couples vers le mariage. À paraître en décembre: les cahiers, *Libres d'aimer 2*, pour les couples cheminant vers le mariage.

UN ÉTÉ AVEC LA CAUSE

Cinq séjours ont été organisés cet été par La Cause : une session pour les couples, deux séjours pour les Solos, deux séjours pour les personnes en situation de handicap visuel. En voici quelques échos...

DÉPARTEMENT SOLOS-DUOS * DÉPARTEMENT SOLOS-DUOS * DÉPARTEMENT SOLOS-DUOS

SÉJOUR SOLOS À SANARY-SUR-MER, JUILLET 2019

Sanary, pour moi, c'était excellent et un peu court ! Félicitations à tous ceux et celles qui étaient engagés pour le service. Ambiance fraternelle. Quatre sorties/activités au choix par jour, c'était une très riche palette. Sur le plan spirituel, j'ai apprécié que les responsables aient recherché nos racines juives dans nos lectures de l'Écriture Sainte. J'ai aussi apprécié que nous venions tous d'horizons différents, différences qui s'effaçaient en nous regardant comme frères et sœurs en Christ. Un grand merci !

Marc

Les séjours Solos de La Cause, département Solos-Duos, sont toujours très riches,

tant sur le plan spirituel que sur le plan des activités, l'organisation étant très bien faite.

Ce séjour à Sanary ne faillit pas à la règle. Parmi les très nombreuses activités proposées, je choisis un jour d'aller voir les chèvres Rove, race multi-millénaire (2600 ans). Visiter une exploitation durable fut une expérience très intense. Le matin fut consacré à l'aspect technique : traite des chèvres, fabrication de ce sublime fromage. Nous eûmes même le droit d'essayer de traire les chèvres. Le producteur était tout à fait motivé, à notre écoute, grand défenseur de l'agriculture durable. L'après-



midi, nous suivîmes les chèvres dans leur pérégrination sauvage : un bonheur, cette ballade dans la garrigue, au milieu des chèvres et des chiens. Retrouver les vraies valeurs d'une agriculture saine et proche de la nature et des gens, c'est aussi se rapprocher de ce que Jésus nous demande. À l'opposé de ce à quoi nous assistons par ailleurs : destruction de la planète, vitesse de la société, égoïsme... Ce retour à la nature, en conversation permanente avec le berger, fut un réel ressourcement, tant moral que physique et spirituel.

Vincent

DÉPARTEMENT HANDICAP VISUEL * DÉPARTEMENT HANDICAP VISUEL * DÉPARTEMENT

APPRENTIS CORSAIRES À SAINT-MALO

Naviguer sur un catamaran nommé *Ephata*, filer à toute allure en char à voile dans la baie du Mont Saint-Michel, écouter la kora au monastère dominicain de Plerguer ou simplement respirer les embruns depuis les remparts de la ville enclose, voici quelques activités au programme du séjour-retraite du département Handicap Visuel à Saint-Malo, du 15 au 22 juillet dernier. Pour notre équipage de 21 matelots, ce fut l'occasion de vivre «au souffle de l'Esprit», selon la jolie expression de la journaliste Christel Quaix, venue passer quelques jours avec nous.



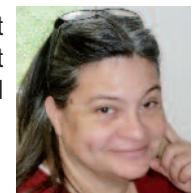
Comme l'Esprit souffle où il veut, il nous a également conduit à Jersey où nous avons été accueillis très chaleureusement par des amis du centre œcuménique *Oasis of Peace*.

C'est le pasteur Yves Noyer qui a guidé nos études bibliques autour de Mt 4,19, «Venez à ma suite et je vous ferai pêcheurs d'humains» : son sens de l'écoute et du débat, sa connaissance de Dietrich Bonhoeffer ont permis des échanges très vivants et actuels. Merci également aux amis de l'Église Adventiste de Saint-Malo qui nous ont accueillis pour ces sessions, ainsi qu'à

l'Église Baptiste de Saint-Malo pour le culte.

Notre séjour est, chaque année, un temps de rencontre pour des chrétiens, catholiques ou protestants, déficients visuels ou non : chacun est accueilli comme il est et trouve sa place. Pour en avoir un autre écho, sachez que, dans le numéro 231 de septembre 2019 de la revue *Ombres & Lumière*, vous pourrez retrouver l'article de Christel Quaix qui a passé 24 heures avec nous : un petit aperçu de la diversité des expériences vécues au fil de ce séjour !

Dominique Pauvret
Directrice du Département
Handicap Visuel



La Fondation La Cause est habilitée à recevoir des dons déductibles de l'impôt sur le revenu, pour 66 % de son montant, dans la limite de 20 % du revenu imposable, ainsi que des dons déductibles de l'Impôt sur la Fortune Immobilière, à hauteur de 75 % de son montant, dans la limite de 50 000 €. La Fondation La Cause est autorisée à recevoir des legs et donations dispensés des droits de mutation.



INFOS DE LA CAUSE * I

Pour tout renseignement : Fondation La Cause – 01 39 70 60 52 – www.lacause.org – fondation@lacause.org

DÉPARTEMENT ENFANCE *

UN NOUVEL ENVOYÉ FRANÇAIS À L'ORPHELINAT AKANY SOA

Depuis six ans, la Fondation La Cause contribue à l'envoi, en partenariat avec le Défap, organisme protestant de solidarité internationale, de jeunes volontaires de service civique auprès des structures d'aide à l'enfance de Madagascar : Tojo Ralantonisai et Faniry Ralison (2013/14), Gaël Soler et Sofia Bazile (2014/15), Ando Ramamisoa (2015/16), ou Myriam Strobel (2017/18). Elle accompagne à présent Élie Olivier qui a rejoint, pour une année de volontariat, le centre d'accueil d'enfants orphelins et vulnérables d'Antsirabé « Akany Soa ». Cette structure bénéficie déjà d'une convention de collaboration avec la Fondation La Cause depuis plus de dix ans et a reçu plusieurs envoyés au sein de son équipe.



La mission d'Élie sera de renforcer l'équipe éducative du centre dans l'accompagnement des enfants à travers des activités périscolaires d'éducation, et d'initiation au français. Pour ce jeune étudiant en sciences de 22 ans, cette perspective ouvre un champ de découverte humaine qu'il saura aborder avec enthousiasme et compétence, et nous lui souhaitons une très belle expérience de terrain.

MISSIONS DE LA CAUSE

Une mission « Parrainage - Aide humanitaire » de la Cause à Madagascar a eu lieu du 26 septembre au 7 octobre 2019. Elle sera suivie d'une mission « Adoption » fin novembre 2019, au cours de laquelle La Cause sera reçue par l'Autorité Centrale de l'Adoption Malgache.

Au mois de janvier 2020, une mission en Haïti est prévue.

CONCERT

Concert de l'orchestre symphonique des médecins de France au profit de la Fondation La Cause, le mercredi 23 octobre, à 20 h, au théâtre de Poissy. Au programme : symphonie N°1 de Mahler et extraits de Tristan et Isolde de Wagner. Entrée : 20 €

DÉPARTEMENT SOLOS-DUOS * DÉPARTEMENT SOLOS-

LE SAMEDI 16 NOVEMBRE

Une après-midi exceptionnelle du groupe Sol Fa Sol / Ile-de-France, à Clamart, avec conférence et ateliers par Nicole Deheuvels.



LE DIMANCHE 23 NOVEMBRE

Rencontre nationale des animateurs de groupes locaux, à Paris. Elle réunit chaque année les responsables régionaux, mais est aussi ouverte aux personnes qui réfléchissent à la possibilité de s'engager dans cette activité. Une journée d'information, de partage, d'encouragement... Sur inscription.

SÉJOUR

Du 29 décembre 2019 au 2 janvier 2020, un séjour aura lieu en Alsace, dans la vallée de Munster, dans le centre du Landersen, organisé pour des Solos de tout âge. Au programme : la fête du Réveillon, des randonnées dans les Vosges et des visites touristiques dans les villages alsaciens et à Colmar, mais aussi un atelier artistique « Bible et théâtre » avec l'acteur Gérard Rouzier pour apprendre à dire la Bible en public. Renseignements et inscriptions en ligne dès le mois d'octobre.



CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL

Le 25 avril 2020, la Fondation La Cause, en partenariat avec l'EPUDF, organise à St-Germain-en-Laye une journée de préparation au mariage pour les couples qui demandent la bénédiction de leur union. Avec l'accompagnement de professionnels, une rencontre pour aborder les différentes facettes de la vie conjugale, avec pragmatisme et humour. Cette journée est ouverte à tous les couples qui souhaitent réfléchir à la construction de leur projet.



INFOS DE LA CAUSE * INFOS DE LA CAUSE * INFOS DE LA

**Pendant toute l'année 2020 La Cause fêtera ses 100 ans !
Nous vous annoncerons différentes manifestations !**

CULTES/CONFÉRENCES

- **dimanche 6 octobre** : le diaconat de l'Église protestante de Poissy présente La Cause.
- **dimanche 13 octobre** : culte et film sur Les enfants de l'île rouge, à l'EPU de Macon.
- **samedi 19 et dimanche 20 octobre** : WE de rentrée de l'Église évangélique de Meulan avec La Cause, à Houlgate. Nous sommes reconnaissants d'être invités à présenter nos actions et serons heureux de vous retrouver ou de faire connaissance avec vous à ces occasions.



VENTE DE LA CAUSE

Elle aura lieu les 13 et 14 mars 2020, à l'Église américaine de Paris.



N° 500 : Octobre - Novembre - Décembre 2019

Organe trimestriel de la Fondation La Cause
69 av. Ernest Jolly 78955 Carrières-sous-Poissy
01 39 70 60 52 - fondation@lacause.org
www.lacause.org

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Alain Deheuvels
ABONNEMENT : 4 € - PRIX DU NUMÉRO : 1 €

LA BANQUE POSTALE :

FR10 20041000 0157 5535 9F02 037

Suisse : La Cause, Bulle 18-1723-4

IMPRIMERIE : Alliance Partenaires Graphiques
COMMISSION PARITAIRE N° 0620 G 86756